

2019

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

de la CLE et de la cellule d'animation

The logo for SAGE Sioule features a stylized green line representing a river or landscape above the text 'SAGE Sioule' in a dark blue, sans-serif font. Below the text is a dark blue, wavy line that also represents a river or water flow.

SAGE Sioule



# Sommaire

<b>Le mot du Président</b>	■	<b>4</b>
<b>Les temps forts 2019</b>	■	<b>5</b>
<b>Le SAGE Sioule</b>	■	<b>6</b>
<b>Les activités de la CLE</b>	■	<b>12</b>
<b>Les activités de la cellule d'animation</b>	■	<b>22</b>
<b>Le SAGE en action</b>	■	<b>24</b>
<b>La communication et la sensibilisation</b>	■	<b>32</b>
<b>Les chiffres 2019</b>	■	<b>34</b>
<b>Les perspectives 2020</b>	■	<b>35</b>



# Le mot du Président

dfghjklfdghjk

Pascal ESTIER,  
Président de la CLE



# Les temps forts 2019



## Janvier

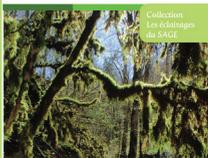
Lancement officiel du projet CAPRICE en Commission Inter-SAGE



## Avril

Lancement de l'étude d'inventaire des zones humides

## EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES SUR LES TÊTES DE BASSIN, sur le bassin de la Sioule et ses affluents



## Juin

2ème plaquette sur les têtes de bassin : exemples de bonnes pratiques



## Juin

CAPRICE : visite de la Galerie de Louchadière



## Juillet

Lettre numérique les reflets de la Sioule #2

## LES TÊTES DE BASSIN, DES ZONES ESSENTIELLES sur le bassin de la Sioule et ses affluents



## Septembre

Validation de la feuille de route de la CLE 2019-2024



## Octobre

Réunion de concertation autour de la pratique du canoë



## Novembre

5ème Forum de l'eau : la partage de la ressource entre l'amont et l'aval des barrages

## La carte d'identité du SAGE Sioule

### Le territoire

- ▶ 2 559 km<sup>2</sup> de superficie
- ▶ 2 régions : Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle Aquitaine
- ▶ 3 départements : Puy-de-Dôme, Allier et Creuse
- ▶ 160 communes

### L'hydrographie et l'hydrogéologie

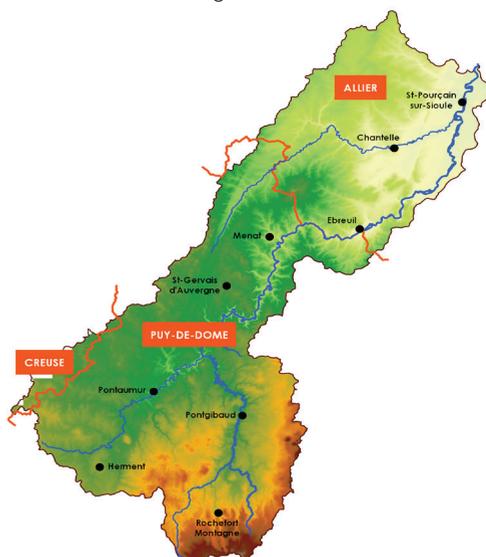
- ▶ La Sioule : 165 km de sa source près du lac de Servières à sa confluence avec l'Allier
- ▶ 37 cours d'eau élémentaires soit 2 052 km
- ▶ 4 principaux affluents : la Miouze, le Sioulet, la Viouze et la Bouble
- ▶ Climat continental soumis à une influence océanique en amont
- ▶ Nappe de la Chaîne des Puys, ressource souterraine fragile et fortement exploitée

### Les données socio-économiques

- ▶ 63 000 habitants soit 25 habitants au km<sup>2</sup>
- ▶ Territoire à dominante agricole (71 %) et forestière ou semi-naturelle (28 %)
- ▶ Activité agricole tournée vers l'élevage bovin en amont et les grandes cultures en aval
- ▶ 3 pôles industriels
- ▶ Activité hydroélectrique développée
- ▶ Activité artisanale bien représentée
- ▶ Activités touristiques liées à l'eau développées (pêche, canoë, baignade...)

### Les richesses naturelles

- ▶ 24 ZNIEFF de type 1 et 5 ZNIEFF de type 2
- ▶ 2 ZICO
- ▶ 12 sites Natura 2000
- ▶ 310 km<sup>2</sup> de zones humides potentielles (12 % du bassin)
- ▶ 1 réserve naturelle régionale
- ▶ 1 réserve biologique intégrale
- ▶ 6 espaces naturels sensibles
- ▶ 13 sites inscrits et 5 sites classés
- ▶ 26 espèces de plantes remarquables
- ▶ 7 espèces piscicoles et astacoïques remarquables dont l'anguille, le saumon et l'écrevisse à pattes blanches
- ▶ Nombreux insectes et mammifères (loutre, castor, chiroptères)
- ▶ Partie amont du territoire dans le PNR des Volcans d'Auvergne





## Les masses d'eau

### 33 masses d'eau « cours d'eau »

 **Etat écologique uniquement,**  
(état chimique (pesticides, PCB...) non disponible)

- ▶ **12 masses d'eau en bon ou très bon état** : la Sioule du barrage de Queuille jusqu'à Jenzat, le Sioulet, la Miouze, la Bouble de sa source jusqu'à Monestier, le Ceysnat, le Gelles, le Tourdoux, le Mazière, le Coli, le Cubes, les Cottariaux, le Bort
- ▶ **14 masses d'eau en état moyen** : la Sioule de sa source jusqu'à Olby, la Sioule d'Olby jusqu'au barrage des Fades, la Sioule de Jenzat jusqu'à la confluence avec l'Allier, la Bouble de Monestier à la confluence avec la Sioule, le Tyx, la Saunade, Le Sioulot, le Veyssière, le Mazaye, le Chalamont, le Braynant, la Faye, la Cèpe, la Veauce
- ▶ **5 masses d'eau en état médiocre** : la Viouze, la Cigogne, le Musant, le Gaduet, le Douzenan
- ▶ **2 masses d'eau en mauvais état** : le Boublon, la Veuvre

### 3 masses d'eau « plans d'eau »

- ▶ **1 masse d'eau en bon état** : Lac de Servières
- ▶ **2 masses d'eau en état moyen** : Etang de Chancelade, complexe des Fades-Besserve

### 5 masses d'eau « souterraines »

- ▶ **4 masses d'eau en bon état** : Massif central (bassin versant de la Sioule), Sables, argiles et calcaires du Tertiaire de la plaine de la Limagne, Chaîne des Puys, Massif du Mont-Dore (bassin versant de la Loire)
- ▶ **1 masse d'eau en état médiocre** : Alluvions Allier aval

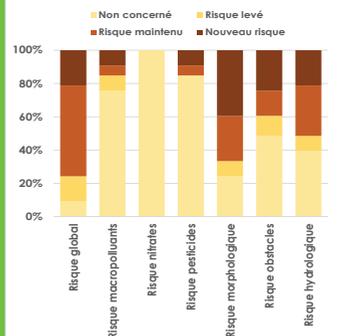


### Évolution de l'état des masses d'eau entre 2013 et 2017

- ▶ **6 masses d'eau se sont améliorées (en bleu)**
- ▶ **5 masses d'eau se sont dégradées (en orange)**
- ▶ **5 masses d'eau ne sont plus en risque de non atteinte des objectifs (italique)**
- ▶ **7 masses d'eau sont désormais en risque de non atteinte des objectifs car de nouvelles pressions ont été identifiées (souligné)**

Source : AELB, 2019 (données de 2017)

Masses d'eau cours d'eau  
Evolution du risque de non atteinte du bon état 2013-2017



## L'historique

### Pourquoi un SAGE sur le bassin de la Sioule ?

Le bassin versant de la Sioule possède des ressources en eaux et un patrimoine écologique de première importance pour le bassin de la Loire qui restent cependant très fragiles et nécessitent une grande attention. **Le SDAGE Loire Bretagne de 1996 a de ce fait inscrit le bassin de la Sioule comme territoire prioritaire pour l'élaboration d'un SAGE.**

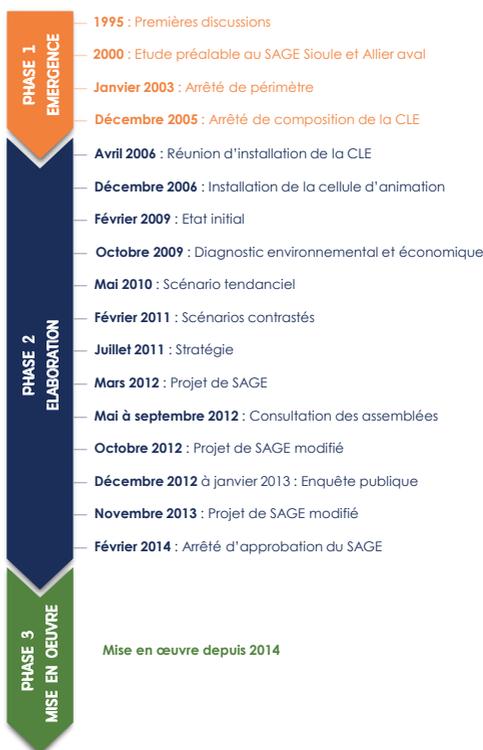
Conscients de ces richesses, les acteurs du territoire ont souhaité préserver leur patrimoine naturel, mais aussi lutter contre la dégradation de la qualité de l'eau en signant un **Contrat de Rivière pour 5 ans en 1989.**

**Un certain désaccord subsiste entre les différents acteurs concernant la gestion des grands aménagements hydroélectriques.** La majorité des conflits d'usage tourne autour de la gestion des retenues de Fades-Besserve et de Queuille :

- ▶ la rupture de la continuité écologique
- ▶ le partage de la ressource en eau
- ▶ le fonctionnement en éclusées des ouvrages
- ▶ la gestion des sédiments contaminés
- ▶ l'eutrophisation des eaux des retenues
- ▶ le rôle des barrages dans la gestion des crues

Aussi, il est apparu que les zones humides des têtes de bassin versant n'étaient pas suffisamment prises en compte et qu'il fallait se préoccuper de la préservation de la ressource en eau de la Chaîne des Puys. Cette ressource fragile et de plus en plus sollicitée est une richesse reconnue dans le SDAGE Loire Bretagne 2010-2015 en raison de sa classification en « nappe à réserver dans le futur pour l'alimentation en eau potable » (NAEP).

**Très vite, le SAGE est apparu comme l'outil le plus pertinent à l'établissement d'un dialogue entre les différents acteurs permettant de dépasser certaines oppositions et de mettre en place une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau à l'échelle du bassin de la Sioule. Après 7 années de travail et une soixantaine de réunions impliquant plus de 200 personnes, le SAGE Sioule a été approuvé par arrêté inter préfectoral le 5 février 2014.**





# Les enjeux du SAGE

## Le SAGE Sioule : 5 enjeux, 13 objectifs, 41 dispositions et 4 règles

<b>Agir sur la continuité écologique, la morphologie des cours d'eau et les zones humides</b>	<b>Préserver, améliorer et sécuriser la qualité des eaux</b>	<b>Préserver et améliorer la quantité des eaux</b>	<b>Protéger les populations contre les risques d'inondation</b>	<b>Partager et mettre en œuvre le SAGE</b>
Préserver et restaurer la continuité écologique	Améliorer la connaissance pour maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses	Organiser la gestion des prélèvements	Réduire la vulnérabilité aux inondations	Anticiper la mise en œuvre du SAGE et du programme contractuel / assurer la coordination
Limitier les impacts des plans d'eau	Réduire les pollutions en nitrates et pesticides	Réaliser des économies d'eau		Organiser la communication et la pédagogie autour du SAGE
Préserver et restaurer la morphologie des cours d'eau pour optimiser leur capacité d'accueil	Réduire les pollutions en phosphore			
Améliorer la connaissance et la préservation des zones humides				
Améliorer la connaissance et la préservation du bocage				

En l'absence d'une politique locale de l'eau, les enjeux du territoire seraient pour certains non satisfaits ou partiellement satisfaits dans les années à venir. L'atteinte des objectifs environnementaux fixés dans le SDAGE en réponse à la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) est à la base de la démarche du SAGE Sioule.

Pour répondre aux problématiques du territoire et satisfaire les exigences de la DCE, la CLE s'est attachée à mettre en place une politique d'actions ambitieuse. Elle a porté ses réflexions sur les masses d'eau définies comme stratégiques, où l'atteinte des objectifs DCE nécessite un effort particulier des acteurs locaux (Bouble, Boublon, Sioule aval...).

La CLE a retenu comme axe fort la préservation et la restauration de la morphologie des cours d'eau en considérant que cet enjeu contribuerait également à l'atteinte des autres objectifs fixés (qualité, quantité des eaux, milieux aquatiques).



## L'organisation

### La CLE, son Bureau et ses commissions

Le SAGE est piloté par la **Commission Locale de l'Eau (CLE)**. **C'est un lieu privilégié de concertation, de débats, de mobilisation et de prises de décisions.** Sa composition illustre la diversité des acteurs concernés par le SAGE Sioule : plus de la moitié d'élus (55%), un gros quart de représentants des usagers (28%) et le restant de représentants de l'État (16%). **Elle est présidée par Pascal ESTIER, conseiller municipal des Ancizes-Comps.**

**Le dernier renouvellement de composition de la CLE remonte au 31 janvier 2018.** Cette année aucune modification n'a été opérée.

Pour mettre en œuvre le SAGE, la CLE s'appuie sur son **Bureau composé de 16 membres.**

La CLE dispose également de **2 commissions techniques** : « **préservation des ressources en eau** » et « **aménagement, gestion et valorisation des milieux** ». Les travaux menés dans le cadre des

commissions thématiques permettent d'apporter à la CLE tous les éléments nécessaires à la prise de décisions.

Les commissions techniques associent l'ensemble des acteurs à la réflexion, y compris les acteurs extérieurs à la CLE (acteurs économiques, associatifs et administratifs du bassin versant, qu'ils soient élus, techniciens ou bénévoles). L'objectif est d'enrichir les discussions et de prendre en compte tous les points de vue.

En complément, une **commission inter-SAGE** facilite une gestion équilibrée des ressources en eaux souterraines de la Chaîne des Puy communes aux territoires des SAGE Sioule et Allier Aval (NAEP). Elle se compose de 16 membres issues des 2 CLE.





## La cellule d'animation

En 2019, la cellule d'animation du SAGE Sioule était composée de 2 postes basés à Ebreuil :

- ▶ Céline BOISSON, **animatrice** à 80%, chargée d'animer la CLE et de faciliter la phase de mise en œuvre du SAGE.
- ▶ Jennifer MARTIN, **chargée d'opération zones humides** à temps plein, recrutée en avril pour assurer la réalisation de l'étude zones humides.

La cellule d'animation est encadrée par Laurent BOISGARD, chef du service Aménagement et Gestion des Eaux à l'Établissement public Loire. Elle est également appuyée par les nombreux services dont dispose l'Établissement (SIG, communication, continuité écologique subvention, marché public...).

## Le portage du SAGE

Durant toute sa phase d'élaboration, le SAGE a été porté par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles (SMADC).

Suite à la promulgation de la Loi Grenelle 2, le contexte réglementaire ne permet plus au SMAD des Combrailles de porter le SAGE dans sa phase de mise en œuvre. En effet, le territoire de compétence du SMAD des Combrailles ne couvre que partiellement le territoire du SAGE Sioule. Depuis 2013, l'Établissement Public Loire assure le portage du SAGE Sioule.

**Le siège de l'EP Loire étant à Orléans et dans l'intérêt du territoire, la cellule d'animation est accueillie à Ebreuil dans les locaux de la Communauté de communes St-Pourçain Sioule Limagne, tout comme l'animateur du Contrat Territorial Sioule.**



### Les missions de l'animatrice

#### Faire vivre le SAGE

- > Organiser et animer les réunions de la CLE, de son Bureau et de ses commissions
- > Coordonner et/ou suivre les opérations réalisées sur le territoire du SAGE
- > Accompagner les maîtres d'ouvrage dans la réalisation de leurs actions
- > Réaliser des documents et des outils pédagogiques de sensibilisation et de communication
- > Suivre administrativement et financièrement la procédure

#### Vérifier la compatibilité/conformité des projets avec le SAGE

- > Préparer et rédiger les avis de la CLE
- > Suivre les politiques territoriales qui doivent être compatibles avec le SAGE

#### Evaluer le SAGE

- > Rédiger les rapports d'activité de la CLE
- > Evaluer les actions réalisées via le tableau de bord du SAGE

#### Autres

- > Participer au bon fonctionnement du service Aménagement et Gestion des Eaux de l'EP Loire
- > Représenter ponctuellement l'EP Loire sur le bassin de la Sioule

# Les activités de la CLE

## Les réunions

Au total, 10 réunions ont ponctué l'année 2019 :

- ▶ **2 réunions de la CLE**
- ▶ **3 réunions du Bureau**
- ▶ **1 réunion de la Commission InterSAGE Sioule et Allier aval (Cf. projet CAPRICE)**
- ▶ **2 réunions du groupe de travail continuité**
- ▶ **2 réunions de concertation autour de l'activité canoë**

### La CLE du 28 février 2019

La CLE s'est réunie à Ébreuil avec pour ordre du jour :

- ▶ **Validation du rapport d'activité 2018**
- ▶ **Avis sur les questions importantes - révision du SDAGE**
- ▶ **Avis sur l'inventaire des zones humides 2018 du SMADC (63)**
- ▶ **Présentation de l'étude « suivi hydromorphologique de la Sioule en aval du barrage de Queuille »**
- ▶ **Bilan 2018 et projet 2019 du Contrat territorial Sioule**
- ▶ **Point d'avancement sur le projet CAPRICE**
- ▶ **Point d'information sur les avis rendus par le Bureau**
- ▶ **Questions diverses/ informations**

Après l'ajout de quelques précisions, le rapport d'activité de la CLE est validé à l'unanimité.

Les travaux pour le futur cycle du SDAGE 2021-2027 reprennent. La CLE, après avoir émis un avis favorable aux questions importantes qui devront être prochainement traitées, en a profité pour donner quelques pistes de

travail sur de nouvelles problématiques comme les micropolluants urbains et industriels ou encore réaffirmer des problématiques insuffisamment prise en compte telles la qualité des réjets à l'étiage, l'imperméabilisation des sols, la préservation des zones humides et des têtes de bassin...

En 2019, le SMADC a finalisé les inventaires des zones humides réelles sur son territoire d'intervention conformément aux modalités d'inventaire définies par la CLE. Ils sont validés à l'unanimité.

Dans le cadre du règlement d'eau du barrage de Queuille, un suivi doit être réalisé sur 5 ans afin d'apprécier l'impact des éclusées sur la Sioule. Le protocole a fait l'objet d'un avis favorable du Bureau en 2015. EDF, accompagné par le Bureau d'étude « eaux Continentales », a présenté les 1<sup>ers</sup> résultats obtenus en 2016 et 2017. Bien que le fonctionnement hydroélectrique du barrage se situe dans la moyenne nationale, il n'est pas sans impact sur la Sioule. Le déficit en granulométrie cailloux/gravier est problématique voire limitant pour la reproduction des truites et des ombres. Le risque de piègeage/échouage des alevins est avéré sur certains sites lors de quelques éclusées.

Après une brève présentation des travaux réalisés en 2018 dans le cadre du Contrat Territorial Sioule, Vincent JOURDAN en a profité pour évoquer ceux prévus pour 2019. L'étude bilan du Contrat devra être lancée prochainement.



## Le Bureau du 16 mai 2019

Le Bureau s'est réuni à Ébreuil. L'ordre du jour était le suivant :

- ▶ **ZAC de Queuille : CHIMIREC et dépôt de mâchefers**
- ▶ **Présentation de l'étude zones humides**
- ▶ **Programme de communication 2019**
- ▶ **Avis sur les inventaires zones humides du SMADC**
- ▶ **Feuille de route de la CLE/EP Loire/AELB**
- ▶ **Questions diverses**

CHIMIREC, une société spécialisée dans le prétraitement de déchets dangereux, souhaite s'installer dans la ZAC de Queuille. La CLE bien que non consultée sur ce projet ICPE a souligné sa crainte vis-à-vis des risques de pollution et fait plusieurs remarques au projet dans le cadre de l'enquête publique. En parallèle, juste à côté, il est signalé que 14 000 tonnes de mâchefers ont été utilisées pour la construction d'une plateforme de stockage bois. A ce jour, contrairement aux prescriptions techniques, les mâchefers ne sont toujours pas recouverts d'un bicouche.

Jennifer MARTIN nouvellement recrutée pour la réalisation en interne de l'étude d'inventaire des zones humides s'est présentée. Pour 2019, les inventaires concerneront la Haute Sioule et la Miouze.

Pour clôturer les inventaires zones humides conduits par le SMADC, le bureau émet un avis favorable pour les 2 dernières communes (Moureuille et Tralaigues).

Afin de faciliter la visualisation des données, l'EP Loire a développé une cartographie interactive disponible depuis le site internet du SAGE.



### La CLE du 28 février 2019

Présents : 24

Représentés : 3

Votants : 27 / 56 (quorum non atteint)

- > **Délibération n°2019-01** : Adoption de l'ordre du jour de la réunion de la CLE du 28 février 2019
- > **Délibération n°2019-02** : Validation du compte rendu de la réunion de la CLE du 22 novembre 2018
- > **Délibération n°2019-03** : Validation du rapport d'activité 2018
- > **Délibération n°2019-04** : Avis sur les questions importantes pour la révision du SDAGE et du PGRI
- > **Délibération n°2019-05** : Avis sur les inventaires des zones humides du SMADC - année 2018

Le programme de communication 2019 a été validé par l'EP Loire, à savoir le film sur le changement climatique, le forum de l'eau, et une 2<sup>ème</sup> plaquette sur les têtes de bassin. Désormais, les actualités du SAGE et du Contrat seront communiquées via une lettre numérique.

Pour plus de visibilité pour la CLE, sa structure porteuse et l'Agence de l'eau, cette dernière impose la réalisation d'une feuille de route pour les 6 prochaines années.

# Les activités de la CLE

## Les réunions

### Le Bureau du 13 juin 2019

Le Bureau s'est réuni à Ébreuil avec pour ordre du jour :

- ▶ **Avis sur la demande d'autorisation des plans d'eau de Vatanges**
- ▶ **Travail sur la feuille de route**
- ▶ **Lettre numérique de la CLE**
- ▶ **Questions diverses**

Le projet de développement touristique halieutique sur les plans d'eau de Vatanges reçoit un avis favorable du Bureau accompagné de 4 recommandations.

Une première version de la feuille de route est présentée au Bureau. Les axes de travail prioritaires ont été définis, tout comme les mutualisations à mettre en place. Après quelques ajouts et modifications, cette première version de la feuille de route sera adressée à l'Agence de l'eau pour avis.

Le contenu de la prochaine lettre numérique a été défini. Elle paraîtra courant juillet.

### Le Bureau du 12 septembre 2019

Le Bureau s'est réuni à Ebreuil pour aborder les points suivants :

- ▶ **Avis sur le projet de construction de l'A79**
- ▶ **Guide sur les bonnes pratiques en zones humides**
- ▶ **Questionnaire sur le fonctionnement des CLE**
- ▶ **Bilan hydrologique (reporté)**
- ▶ **Questions diverses**

Pour améliorer la sécurité et le confort des usagers, la RCEA sera mise aux normes autoroutières depuis Montmarault jusqu'à Digoin. Le Bureau a émis un avis favorable au projet accompagné de 3 recommandations.

Dans le cadre du groupe de travail national sur les SAGE et les CLE, le ministère a élaboré un questionnaire sur le rôle et le fonctionnement des CLE. Le Bureau a apporté une réponse étaillée à chaque question. Il sera mis au vote lors de la prochaine CLE.





Afin d'apporter des réponses aux questions soulevées par un bon nombre d'acteurs (élus, profession agricole, ...), le bureau souhaite construire un guide des bonnes pratiques en zones humides et têtes de bassin. Il prendrait la forme de fiches simples dont la clé d'entrée serait directement la question soulevée. Elles apporteraient alors des réponses simples et illustrées, complétées par des références bibliographiques et des éventuels témoignages.

## La CLE du 27 septembre 2019

La CLE s'est réunie à Ebreuil pour examiner les dossiers suivants :

- ▶ **Validation de la feuille de route de la CLE / EP Loire / Agence de l'Eau**
- ▶ **Validation du programme et budget 2020**
- ▶ **Association de la CLE à la mise à jour du programme de mesures du SDAGE**
- ▶ **Questionnaire sur le fonctionnement des CLE**
- ▶ **Point d'information sur les avis rendus par le Bureau**
- ▶ **Questions diverses**

Dans le cadre du nouveau programme d'intervention de l'Agence de l'eau, la CLE doit établir une feuille de route partagée avec sa structure porteuse et l'Agence dans le but de faciliter la mise en oeuvre du SAGE pour les 6 prochaines années. C'est aussi l'occasion d'afficher les mutualisations déjà mises en place et celles à construire. Le respect des engagements pris conditionneront le maintien des taux d'aide de l'Agence de l'Eau. La feuille de route fait l'unanimité et donne les grands axes de travail pour la future CLE.

La mise à jour du SDAGE se poursuit et le Comité de Bassin a souhaité associer les CLE à travers un



### La CLE du 27 septembre 2019

**Présents : 21**

**Représentés : 13**

**Votants : 34 / 56 (quorum non atteint)**

- > **Délibération n°2019-06** : Adoption de l'ordre du jour de la réunion de la CLE du 27 septembre 2019
- > **Délibération n°2019-07** : Validation du compte rendu de la réunion de la CLE du 28 février 2019
- > **Délibération n°2019-08** : Validation de la feuille de route de la CLE
- > **Délibération n°2019-09** : Programmation et budget 2020
- > **Délibération n°2019-10** : Contribution de la CLE à la mise à jour du PDM du SDAGE LB
- > **Délibération n°2019-11** : Questionnaire sur le fonctionnement des CLE

débat sur les enjeux locaux, les priorités d'action et les différents freins rencontrés sur le territoire. A l'unanimité, les enjeux quantitatifs sont largement placés prioritaires. Plusieurs pistes d'actions sont également soulevées.

La CLE a participé à l'enquête portée par le ministère en charge de l'environnement en remplissant le questionnaire sur le fonctionnement des CLE.

A l'occasion de cette réunion, un bref bilan des actions engagées en 2019 et le programme 2020 ont été présentés, tout comme les derniers avis rendus par le Bureau.

A la demande de UFC Que Choisir, un point sur la non imperméabilisation des mûchefers sur la plateforme de stockage Bois à Queuille est remis à l'ordre du jour. La Dreal suit le dossier.

# Les activités de la CLE

## Les réunions

### Les réunions du groupe de travail continuité du 10 janvier et 27 mai 2019

Le 10 janvier, le groupe de travail « continuité » s'est réuni à Ebreuil pour faire un bilan de l'état d'avancement de la restauration de la continuité écologique sur l'axe Sioule et de l'état des populations de saumon et d'anguille dans le but de définir les actions prioritaires à mener prochainement .

La restauration de la continuité sur l'axe Sioule avance plutôt bien malgré des retards. L'efficacité des dispositifs reste à vérifier mais un problème d'attractivité au Moulin la Ville est d'ores et déjà soulevé. L'OFB s'est engagée à refaire une analyse ICE durant l'été. La restauration de la continuité écologique au droit du pont de la départementale sur le bras de la Vierge à St-Pourçain est donc un enjeu fort. L'EP Loire s'engage à accompagner techniquement le Département de l'Allier dans la recherche d'une solution technique. Le 27 mai 2019, une visite de terrain a donc été organisé spécifiquement sur cette ouvrage.

Pour des raisons techniques et économiques, l'étude d'abondance de l'anguille est requalifiée. Seules une analyse des données existantes et des pêches en pied d'ouvrage pourraient être conduites. Pour le saumon, LOGRAMI prévoit de refaire une étude de radiopistage après la mise aux normes des ouvrages.

### Les réunions de concertation "canoë" du 17 octobre et 29 novembre 2019

Le groupe de concertation « canoë » s'est réuni à 2 reprises à Ebreuil avec pour objectif de poursuivre les discussions de 2018 autour de la pratique du cané, de consolider l'état des lieux, de définir les enjeux et objectifs de partage de la rivière avant d'aborder les pistes d'actions à envisager à court et moyen terme.

Après un bilan des saisons 2018 et 2019, les problématiques évoquées à la dernière réunion n'ont pas évolué.

A l'avenir, plusieurs objectifs sont fixés pour répondre aux 3 enjeux majeurs :

- ▶ l'amélioration du confort et de la sécurité des usagers ;
- ▶ le respect de la tranquillité des riverains ;
- ▶ la préservation du caractère patrimonial de la Sioule et de la qualité des milieux aquatiques.

Pour cela, les différents acteurs ont travaillé collectivement pour identifier sur fond de carte :

- ▶ les aires d'embarquement/débarquement, les aires de services (pique-nique, WC, poubelles, ...) à conforter ou créer ;
- ▶ les difficultés de franchissement des ouvrages à résoudre ;
- ▶ les zones de « conflits » ;
- ▶ les parcours de pêche en projet.

La CLE a impulsé une certaine dynamique qui doit à présent être reprise en main par les collectivités locales à travers un programme d'aménagement.



11 avis formulés en 2019

## Les avis

### Construction de la A79 (RCEA)

L'autoroute A79, est la future autoroute de liaison à 2x2 voies entre Montmarault et Digoïn qui s'insérera dans la RCEA sur une distance de 92 km, dont 13 km dans le bassin de la Sioule.

Le projet global prévoit la mise en 2x2 voies aux normes autoroutières, le réaménagement ou le réemploi des échangeurs actuellement en service, le réaménagement des infrastructures de communication, la déviation de plusieurs routes ou chemins, la création ou le réaménagement de 4 aires annexes, la création de pontiques de péage et la mise en place d'un centre d'entretien et d'intervention spécifique à Dompierre-sur-Besbre.

Sur le tronçon « SAGE Sioule », **6 ouvrages hydrauliques sur le 22 présents** (1 cadre et 5 buse) **nécessitent d'être repris pour des raisons hydrauliques** (sous dimensionnement) **et/ou environnementales** (passage de la faune terrestre et/aquatique). Pour certains franchissements, les cours d'eau nécessiteront un **rescindement notamment sur les ruisseaux de l'Arpeyroux (160 m) et des Bruyères (173 m)**. Les eaux de ruissellement seront collectées puis dirigées sur le secteur Sioule vers **9 bassins de rétention/écrêtement/traitement** (1 construit, 5 modifiés et 3 conservés en l'état).

Bien que le Bureau soit **favorable** à ce projet d'utilité publique, il formule **3 recommandations** :

- ▶ Améliorer la gestion et surtout le traitement des hydrocarbures et des métaux lourds sur chaque bassin afin d'éviter tout rejet.
- ▶ Définir rapidement des mesures de compensation pérenne sur la durée de vie de l'aménagement et non sur la durée de la concession autoroutière, notamment pour les zones humides.

- ▶ Utiliser des techniques alternatives à l'usage de buses pour le franchissement des ruisseaux et les dimensionner de sorte que la continuité écologique, et pas seulement hydrologique, soit respectée (lit naturel, absence de chute, vitesse d'écoulement favorable).

### Installation d'un centre de pré-traitement de déchets dangereux (CHIMIREC)

La Société CHIMIREC souhaite s'installer sur la ZAC de Queuille pour développer son activité de prétraitement de déchets dangereux en Auvergne.

Le projet étant soumis à autorisation au titre des installations classées (ICPE), la CLE n'a pas été officiellement consultée pour avis ni même informée. Les membres du Bureau, à l'unanimité, ne tolèrent pas ce manque de reconnaissance, de transparence, d'information et s'est donc autosaisie du dossier lors de l'enquête publique.

Sur la base d'un état initial lacunaire et daté (qualité des eaux superficielles, zones humides, ...), le bureau a fait part de ses inquiétudes sur le risque de pollution et de dégradation des milieux aquatiques sensibles situés en têtes de bassin et demande une meilleure gestion des effluents de lavages ainsi qu'une autosurveillance renforcée notamment avec des contrôles « qualité » beaucoup plus réguliers (analyses des eaux de lavage, analyses des eaux superficielles, ...).

Il soulève également le manque de visibilité sur l'extension d'ores et déjà envisagée et de l'activité future (prétraitement ou site de traitement ?).



# Les activités de la CLE

## Les avis

### La validation des cartographies et des inventaires zones humides du Syndicat Mixte pour l'Aménagement des Combrailles (SMADC)

Depuis 2015, le SMADC a entrepris la réalisation d'inventaires des zones humides sur son territoire, conformément à la méthodologie établie par la délibération du 8 janvier 2015 de la CLE du SAGE, et décrite dans les « Modalités d'inventaire des zones humides sur le bassin de la Sioule ».

La CLE a validé les cartographies des zones humides des 25 communes restantes : **Le Quartier, Ste-Christine, Pouzol, Charbonnière-les-Varenes, Villossanges, St-Julien-la-Geneste, St-Hilaire-les-Monges, Miremont, Landogne, Menat, Teilhet, St-Gal-sur-Sioule, Gouttières, Blot-l'Eglise, Montel-de-Gelat, Bromont-Lamothe, Espinasse, Servant, Youx, St-Quintin-sur-Sioule, Ayat-sur-Sioule, Biollet, Neuf-Eglise, Mouzeville et Tralaigues.**

L'inventaire du SMADC est désormais finalisé. Au fil du temps, cette initiative aura permis de dédramatiser la question des zones humides. Les élus, les habitants et les usagers se sont montrés de plus en plus impliqués et témoignent d'une réelle prise de conscience de la nécessité de préserver des zones humides. Globalement, on note une **surévaluation de la surface des enveloppes de forte probabilité de présence de zones humides par rapport aux surfaces réellement humides** mais cela reste très variable d'une commune à l'autre.

En termes d'habitat, **les prairies humides sont largement majoritaires.** Toutefois, la superficie des boisements humides est très certainement sous-estimée. Un rapprochement avec les forestiers serait pertinent.

### Le projet de reméandrage du ruisseau de Mazaye

Le marais de Paloux, situé sur la commune de St-Pierre-le-Chastel (63), présente une importante diversité écologique. C'est l'une des plus grandes zones humides des Combrailles. Il présente néanmoins des dysfonctionnements importants, principalement liés aux travaux de rectification et de curage successifs du ruisseau de Mazaye jusqu'en 1989.

Le projet de renaturation du ruisseau de Mazaye est une des actions phares inscrite au plan de gestion de l'ENS « butte et marais de St-Pierre-le-Chastel » et au Contrat Territorial Sioule. Ce projet est porté par la commune de St-Pierre-le-Chastel qui souhaite réaliser les travaux à la fin de l'été 2019.

La dégradation de l'état écologique du ruisseau de Mazaye nuit au fonctionnement écologique global du marais de Paloux. En effet, même si le Mazaye présente une bonne qualité de l'eau et des débits soutenus, les modifications morphologiques subies sont à l'origine d'une perte massive d'habitats.

Le projet consiste à créer un nouveau lit sur les parcelles communales et diversifier les habitats dans le lit actuel sur les terrains privés avec une recharge sédimentaire. **Un avis favorable est formulé accompagné d'une 1<sup>ère</sup> recommandation pour renforcer la maîtrise d'œuvre et garantir une bonne exécution des travaux et d'une 2<sup>ème</sup> sur la gestion de l'élodée du Canada, espèce invasive.**



## La régularisation et le renouvellement d'autorisation des étangs

De nombreux sous-bassins de la Sioule présentent des dégradations importantes de leur état en raison notamment d'une forte densité de plans d'eau. Ainsi la création de nouveaux étangs est interdite sur une bonne partie du territoire (article 2 du règlement du SAGE). Le renouvellement d'autorisation de plans d'eau sur cours d'eau est conditionné à la mise en dérivation du plan d'eau par la récréation d'un cours d'eau de contournement et à la mise en place d'une prise d'eau assurant un prélèvement limité au strict nécessaire (article 1 du règlement du SAGE).

Afin de faciliter la délivrance des avis et de respecter un traitement équitable des projets, la CLE s'est dotée d'une doctrine « étang » qui respecte les dispositions du SDAGE Loire-Bretagne.

Cette année, le bureau a examiné **4 dossiers**.

Le bureau de la CLE est **favorable au projet de développement touristique halieutique sur les plans d'eau « Vatanges » à Condat-en-**

**Combrailles**. Toutefois, il recommande de revoir le profil de la dérivation, d'allonger la durée de vidange, d'être vigilant sur la gestion des espèces piscicoles et de s'assurer d'une bonne exécution des travaux.

Les demandes de renouvellement d'autorisation des **plans d'eau « Lachaux » à Aurières et « Le Mayet » à St-Gervais-d'Auvergne** reçoivent un **avis réservé** pour cause de **prélèvement trop important** (non respect du strict volume nécessaire) et des **débâts de vidange souvent trop forts**. Pour le plan d'eau « Le Mayet » des **réserves concernant le bon fonctionnement de la dérivation écologique sont ajoutées**.

Pour la remise en eau d'un ancien **plan d'eau à Servant**, le bureau de la CLE a émis un **avis défavorable pour cause de non conformité au règlement du SAGE concernant la préservation des zones humides**. De plus, un tel projet va à l'encontre de la politique de la CLE.



### La prise en compte des avis de la CLE

Plan d'eau « Lachaux »		En cours...	SDAGE – questions importantes	Partiellement pris en compte
Plan d'eau « Vatanges »		En cours...	SDAGE – programme de mesures	En cours...
Plan d'eau « Le Mayet »		En cours...	CHIMIREC	En cours...
Plan d'eau Servant		Pris en compte	Questionnaire CLE	En cours...
Reméandrage du ruisseau de Mazaye		Pris en compte		
Inventaire zones humides SDMAC		/		
Autoroute A79		En cours...		

Favorable

Favorable avec réserves

Favorable avec recommandations

Défavorable

# Les activités de la CLE

## Les avis

### Révision du SDAGE et du PGRI Loire Bretagne : les questions importantes et la préconsultation sur le programme de mesures

Le Comité de bassin Loire-Bretagne a engagé la révision du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) et du Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) Loire Bretagne 2022-2027 (3<sup>ème</sup> cycle).

Pour le prochain cycle, les questions importantes auxquelles le SDAGE et le PGRI devront répondre pour progresser vers l'objectif de bon état des

eaux et la gestion des risques d'inondation sont :

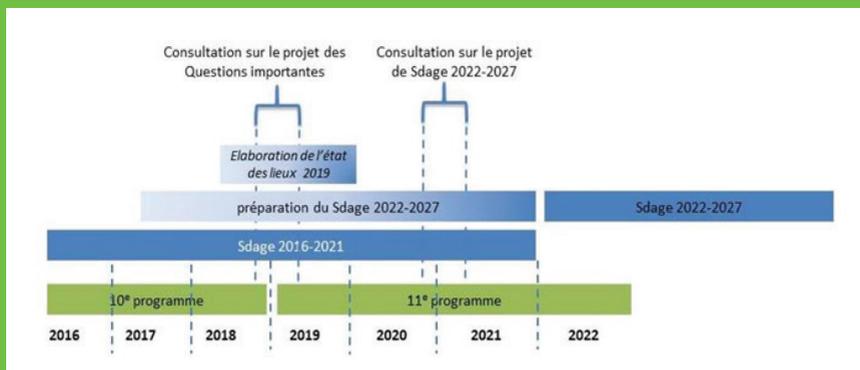
- ▶ Que faire pour garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes, la vie des milieux aquatiques et les différents usages, aujourd'hui, demain et pour les générations futures ?
- ▶ Comment partager la ressource disponible et réguler ses usages ? Comment adapter les activités humaines et les territoires aux inondations et aux sécheresses ?
- ▶ Comment préserver et restaurer des milieux aquatiques vivants et diversifiés, des sources à la mer ?



### La révision du SDAGE Loire Bretagne 2021-2027

La mise à jour du SDAGE comprend 3 grandes étapes :

- > l'identification des questions importantes (validation le 2 juillet 2019)
- > la mise à jour de l'état des lieux et de l'état des eaux du bassin et le bilan à mi-parcours du programme de mesures (validation le 12 décembre 2019)
- > l'élaboration du projet de SDAGE mis à jour et de son programme de mesures associé (en cours)





- ▶ Comment s'organiser ensemble pour gérer ainsi l'eau et les milieux aquatiques dans les territoires, en cohérence avec les autres politiques publiques ? Comment mobiliser nos moyens de façon cohérente, équitable et efficiente ?
- ▶ Comment accroître la sécurité des populations exposées au risque d'inondation, réduire le coût des dommages et raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés dans un contexte de changement climatique ?

Associées à ces questions importantes, des pistes de travail sont proposées. En complément, la CLE souligne la nécessité :

- ▶ **d'améliorer la qualité des rejets à l'étiage et de mieux prendre en compte les micropolluants industriels et urbains ;**
- ▶ **de revoir la définition de tête de bassin et de renforcer leur préservation tout comme celle des zones humides ;**
- ▶ **d'optimiser la gestion des plans d'eau existants avant de créer de nouvelles ressources et de réglementer l'imperméabilisation des sols ;**
- ▶ **de rapprocher les acteurs de l'eau et de l'urbanisme**

Dans un second temps, à la demande du Comité de bassin, la CLE a organisé un **débat visant à identifier globalement à l'échelle du bassin de la Sioule les grands enjeux de la gestion de l'eau, les types d'actions prioritaires et les difficultés pouvant être rencontrées.**

A l'issue du débat et avec les signes du changement climatique, les membres de la CLE s'accordent à **réévaluer l'importance de l'enjeu quantitatif et en faire de fait un enjeu prioritaire.**

**Les pistes d'actions soulevées lors des questions importantes ont été réaffirmées tout comme la nécessité de garantir les financements pour leur mise en œuvre.**

Ces propositions permettront de guider le Comité de bassin lors de ses travaux sur la révision du programme de mesures.

## Questionnaire sur le fonctionnement des CLE

Le groupe de travail national sur les SAGE mène actuellement une réflexion sur l'outil SAGE et le rôle des CLE dans la procédure.

Suite aux échanges lors du séminaire national sur les SAGE et l'adaptation au changement climatique et aux travaux conduits lors des Assises de l'eau, plusieurs problématiques sur le rôle et le fonctionnement des CLE ont été soulevées. Afin de proposer des solutions, le ministère a souhaité interroger directement les CLE sur ce qu'elles pensent de leurs règles de fonctionnement, de leur composition, de leur rôle et des appuis techniques et financiers dont elles disposent.

Jusqu'alors, les règles de fonctionnement mise en place ont été jugées plutôt efficaces et pertinentes.

Suite à la prise de compétence GEMAPI et pour renforcer les liens entre les acteurs de l'eau et de l'aménagement du territoire, la CLE est favorable à un renforcement du nombre de siège occupé par les EPCI-FP.

Pour asseoir sa légitimité, la CLE insiste sur la nécessité d'être associée à tous les projets et surtout ceux en lien avec l'urbanisme (SCOT, PLU, ZAC, ...).

# Les activités de la cellule d'animation

En plus de l'animation des réunions du Bureau, de la CLE ou de ses commissions, l'animatrice du SAGE organise, coordonne ou participe à de nombreuses réunions ou rencontres dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE.

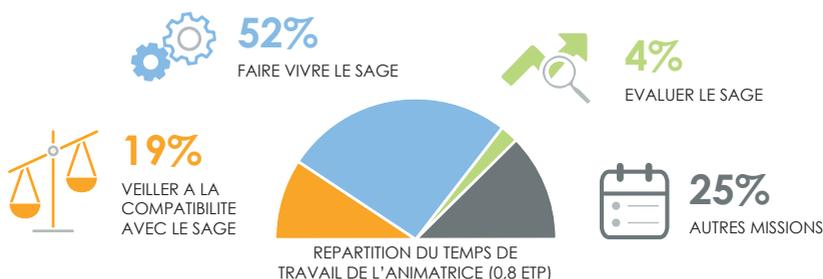
L'animatrice a organisé ou co-organisé en 2019 :

- ▶ **20 réunions dans le cadre de l'étude d'inventaire des zones humides** : 1 réunion de présentation, 18 réunions en groupe de travail communal (10 conduites par l'animatrice et 9 par la chargée d'étude zones humides) et 1 présentation/formation auprès des étudiants de 2<sup>ème</sup> année de BTS GPN au lycée agricole de Rochefort-Montagne.
- ▶ **1 conférence de presse autour du lancement du projet CAPRICE** (en lien avec la cellule d'animation du SAGE Allier aval) et **1 présentation du projet lors de la semaine d'échange chercheurs/gestionnaires organisée par l'EP Loire**.

Le suivi des projets en cours sur le bassin est primordial afin d'accompagner les maîtres d'ouvrage dans la prise en compte des enjeux de la gestion intégrée de l'eau le plus en amont possible de leurs décisions et de faciliter ainsi la mise en œuvre du SAGE. Cette année, l'animatrice du SAGE et/ou le Président de la CLE ont participé à **34 réunions techniques et 9 réunions d'échange**.

Ces réunions d'échange participent à la mise en réseau des SAGE, des contrats territoriaux et des experts en mutualisant les travaux et méthodologies relatifs aux études (zones humides, continuité écologique, têtes de bassins versants...) et aux actions de communication (site internet, guide...).

Globalement, l'animation des réunions, le suivi des opérations en cours sur le territoire et la communication occupent plus de la moitié du temps de travail de l'animatrice. Cette année, le temps consacré à la construction de la feuille de route de la CLE et au recrutement de la chargée d'étude zones humides et des stagiaires 2020 explique la part importante des « autres missions ».





OPÉRATION	PORTEUR	OBJET	LIEN AVEC LE SAGE
Feuille de route de la CLE	CLE / EP Loire / Agence de l'eau	3 réunions	Transversal
SDAGE Loire Bretagne - mise à jour de l'état des lieux	DDT 63 et 03	2 groupes de travail	Transversal
PCAET Sioule et Morge	CC Sioule et Morge	1 comité de pilotage	Transversal
Contrat de territoire UNESCO	PNR Volcans d'Auvergne	1 réunion de groupe de travail	Transversal
SCOT Sioule Limagne	CC St-Pourçain Sioule Limagne	1 comité de pilotage	Transversal
Plan Local d'Urbanisme	Commune de Gannat	1 comité de pilotage	Transversal
Continuité écologique ouvrages prioritaires	DDT 63 et 03	2 comités de pilotage	D 1.1.2
Moulin du Coin	E. ESTIVAL	1 réunion de travail et 1 visite de terrain	D 1.1.4
Projet Microcentral Ebreuil	V. FERRY	1 visite de terrain	D 1.1.4
Contrat Vert et Bleu	PNR Volcans d'Auvergne	1 réunion de travail	Objectifs 1.3 et 1.4
Contrat territorial Sioule	CC St-Pourçain Sioule Limagne	1 comité de pilotage	D 1.3.1
Station pleine nature : voie verte	CC St-Pourçain Sioule Limagne	1 comité de pilotage	D 1.3.5
Retenues collinaires	Préfecture 03	1 réunion de présentation	Objectif 3.1
Projet CAPRICE - galerie de Louchadière et usine de traitement eau potable	SIVOM Sioule et Bouble	1 visite de terrain	D 3.1.1
Plan départemental de gestion piscicole (PDPG)	FDPMA 03	1 comité de pilotage	/
Grands migrateurs	LOGRAMI	1 comité de suivi	/
Suivi hydrologique - sécheresse	Préfectures 03 et 63	6 comités de gestion	/
Natura 2000 : basse Sioule	CEN Allier	1 comité de pilotage	/
Cartographie des cours d'eau	DDT 63	6 journées de terrain	/

THÉMATIQUE	OBJET	INITIATEUR	LIEN AVEC LE SAGE
Zones humides	Evaluation des fonctions et services rendus par les zones humides	ARRA <sup>2</sup>	Objectif 1.4
Eaux souterraines	Journée d'échange chercheurs/gestionnaire (semaine de REV)	EP Loire	Objectif 3.1
BD Topage	1 réunion de présentation	CRAIG	/
Transversale	Rencontre de l'écoterritorialité	VetagroSup	/
Transversale	9 <sup>ème</sup> Conférence des Présidents de CLE	EP Loire	/
Transversale	Rencontre des Présidents de CLE	Agence de l'eau	/
Transversale	Commission territoriale Allier Loire Amont	Comité de Bassin	/
Transversale	2 rencontres des animateurs SAGE de l'EP Loire	EP Loire	/

## Actions menées par la cellule d'animation

### Inventaire des zones humides sur la haute Sioule (D 1.4.1)

Le bassin versant de la Sioule abrite de nombreuses zones humides dont la préservation, la gestion et la restauration constituent un enjeu prioritaire du SAGE Sioule (approuvé en février 2014). Dans le cadre de l'élaboration du SAGE, la Commission Locale de l'Eau (CLE) a déterminé des enveloppes de forte probabilité de présence de zones humides via des outils informatiques.

Afin d'avoir une vision plus précise des zones réellement humides, des inventaires de terrains sont indispensables. Ce travail a été initié sur l'amont du bassin par le SMAD des Combrailles dès 2014. Sur le reste du territoire, l'Etablissement public Loire a recruté en avril 2019 une chargée d'étude pour finaliser les inventaires. **Cette étude durera environ 3 ans.**

La CLE n'a volontairement pas fait le choix d'externaliser cette étude afin de garantir une totale maîtrise des résultats et surtout d'être en mesure d'apporter la pédagogie indispensable à sa bonne réalisation. Son acceptation et appropriation par les acteurs locaux en dépend.

A noter qu'une méthodologie cadre définie par la CLE permet une homogénéisation des inventaires réalisées sur l'ensemble du bassin de la Sioule.

Cet inventaire doit permettre :

- ▶ d'identifier les zones humides sur la base de critères pédologiques et floristiques, de définir ses contours et de les cartographier
- ▶ de caractériser leur état fonctionnel, leur valeur environnementale et socio-écologiques et leur niveau de menace

- ▶ de définir des mesures de gestion en vue de leur préservation et/ou restauration

En 2019, une première **réunion d'information** a été réalisée à **Rochefort-Montagne le 25 avril** dans le but de présenter la démarche aux élus de bassin de la haute Sioule et de la Miouze. S'en est suivi **13 réunions en groupe de travail communal** pour amender la cartographie théorique des zones humides avant de lancer les expertises de terrain.

**Les inventaires de terrain ont ainsi été conduits sur les communes de Nébouzat, Aurrières, Orcival, Olby, Vernines, St-Bonnet-Près-Orcival et Ceysnat.**

Le travail avait été initié, puis reporté suite à un arrêt maladie de la chargée d'étude, sur les communes de Heume-l'Eglise, Perpezat, Laqueuille, St-Sauves-d'Auvergne, Orcines, Rochefort-Montagne, St-Pierre-Roche, Mazaye et Gelles.

Le coût de cette étude est évaluée à **180 000 € TTC** pour 3 ans et bénéficie des financements de l'**Agence de l'eau (50%)** et de l'**Union Européenne via les fonds FEDER (50%)**.





## Projet de recherche sur les ressources en eau souterraine de la Chaîne des Puys - CAPRICE (D 3.1.1)

Les nappes de la Chaîne des Puys sont, par leur quantité et leur qualité, des **ressources en eau souterraine stratégiques** à l'échelle du bassin Loire Bretagne. Le SDAGE les qualifie de nappes à réserver pour l'alimentation en eau potable (NAEP).

Pour faciliter une gestion équilibrée de ces ressources, les CLE des SAGE Sioule et Allier aval ont mis en place une **commission inter-SAGE** et le SAGE Sioule, par sa disposition 3.1.1, prescrit la mise en œuvre d'une **gestion volumétrique à l'échelle de la Chaîne des Puys**,

Dès 2014, les 2 CLE ont souhaité engager un **programme de recherche** sur plusieurs années afin de renforcer les connaissances actuelles. **L'objectif est de mieux comprendre le fonctionnement des ressources souterraines** : comment les circulations de l'eau s'effectuent, combien de temps faut-il pour recharger les systèmes aquifères, quel est le volume d'eau exploitable, quelles sont les relations entre les ressources en eau souterraine et les milieux aquatiques superficiels, quelles sont les impacts de l'activités humaines, quelles évolutions peut-on attendre avec le changement climatique... et ce sur l'ensemble des 10 sous-bassins de la chaîne des Puys.

**L'équipe scientifique du Laboratoire Magmas et Volcans (OPGC, UCA), en étroite collaboration avec les Commissions Locales de l'Eau des SAGE Allier aval et Sioule, propose une Approche Interdisciplinaire pour la caractérisation des Ressources en Eau de la Chaîne des Puys (CAPRICE).** Elle est axée principalement sur la Cheire de Côme et la vallée de la Veyre. Des extrapolations permettront ensuite de mieux cerner le fonctionnement des 10 sous bassins.



Après 3 ans de montage technique, administratif et financier du projet, le laboratoire Magmas et Volcans, associé à l'équipe de Géochimie de l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne et le centre de recherche commun ARMINES (rattaché à l'École des Mines Saint-Etienne) ont officiellement présenté le projet à la **commission InterSAGE Sioule et Allier aval le 17 janvier 2019. Une conférence de presse a été organisée à l'occasion et un article publié dans le journal la Montagne.**

Durant l'année 2019, les équipes de chercheur ont commencé leurs **investigations de terrain** (mesures géophysiques, analyses chimiques, instrumentalisation des cours d'eau , ...). Pour mieux comprendre la géologie particulière des coulées et le fonctionnement hydrologique des ressources, le SIVOM Sioule et Bouble a ouvert les portes de la **Galerie de Louchadière.**

Le coût du projet s'élève à **1 375 000 € HT pour 3 ans.** Il bénéficie des aides de l'**Agence de l'Eau (20%)** et de l'**Union Européenne via les fonds FEDER (53%).** Le reste est pris en charge par l'Université Clermont Auvergne (UCA).

# Le SAGE en action

## Actions du Contrat Territorial Sioule

Le Contrat territorial Sioule 2014-2018 a vocation à mettre en œuvre les dispositions du SAGE. Il comporte 3 volets :

- ▶ Volet A : Restauration des milieux aquatiques (1 481 082 €)
- ▶ Volet B : Réduction des pollutions ponctuelles et diffuses (2 938 276 €)
- ▶ Volet C : Animation, communication et suivi (500 850 €)

L'année 2019 a été consacrée à :

- ▶ la finalisation des travaux prévus au contrat (exemples ci-dessous)
- ▶ au montage du cahier des charge de l'étude bilan (bureau retenu : SEPIA Conseil) et à la réalisation en interne du bilan technique et financier (en cours)



Restauration des berges de la Bouble à Bayet - Nérignet (Caisson, peignes, fascine et abreuvoir)



Effacement d'une digue d'étang à St-Germain-près-Herment



Restauration des berges du Boublon au Moulin Pointu (technique mixte et fascine)



Remplacement de 2 passages à gué busés par des PIPO à Ussel-d'Allier



Restauration de la berge et aménagement d'un passage à gué sur le petit Sioulet à Sauvagnat



Remplacement d'une buse par un pont en bois sur le Chevalard au domaine de Passade



Reméandrage (860 ml) et installation de banquettes végétalisées (200 m) sur le ruisseau de Mazaye à St-Pierre-le-Chastel



Remplacement d'une buse par un pont cadre sur la Bouble à Teilhaet

## Tableau des actions 2019 du CT (cf Vincent)



# Le SAGE en action

## Actions menées par l'EP Loire

### Cartographie interactive du SAGE Sioule

Cet outil cartographique, développé par l'Etablissement public Loire à l'échelle des 10 procédures SAGE qu'il porte, a pour objectif de répondre aux besoins des Commissions Locales de l'Eau en termes de **suivi des indicateurs du tableau de bord**.

Il permet à tout utilisateur intéressé **de consulter et de récupérer les données relatives à la qualité des eaux et des milieux aquatiques sur les différents périmètres de SAGE**.

Cet outil développé en interne a vocation à évoluer dans le temps pour répondre au mieux au besoin des utilisateurs. De nouvelles données seront ainsi ajoutées au fur et à mesure. A ce jour, les cartes disponibles sont accessibles à l'adresse suivante <http://www.eptb-loire.fr/Cartographie/html/sioule/sommaire.html> et concernent :

- ▶ l'évolution de l'état écologique des cours d'eau ;
- ▶ le suivi hydro-biologique, physico-chimique et des polluants des cours d'eau ;
- ▶ le suivi des étiages (réseau ONDE) ;
- ▶ les prélèvements ;
- ▶ les zones inondables.

Les données peuvent être triées en fonction de la station de suivi, de l'année et/ou du paramètre recherché.

### Film humoristique sur le changement climatique

A l'initiative de la CLE du SAGE Sioule, l'EP Loire s'est engagé dans la réalisation d'un **film humoristique sur le changement climatique**. Sur la base de données scientifiques, l'objectif de ce film est d'**alerter sur les impacts du changement climatique sur la ressource en eau, les milieux aquatiques et les usages**. Le ton est volontairement décalé mais pour autant le scénario reste sérieux et mobilisateur pour initier un changement des pratiques et des comportements. La rédaction du scénario est en cours. Le film doit paraître pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2020.





## Autres actions

### Restauration de la continuité écologique (Objectif 1.1)

La restauration de la continuité écologique est un enjeu fort du SAGE Sioule et 3 niveaux de priorité ont été définis (1 : axe migrateur + Bouble / 2 : cours d'eau liste 2 / 3 : petits cours d'eau et affluents).

La restauration de la continuité écologique sur l'axe Sioule se poursuit :

- ▶ **Moulin de la Carmone** : projet à l'usine non satisfaisant, mise en demeure prise fin 2018 imposant des travaux avant fin 2019, dossier toujours insuffisant ;
- ▶ **Moulin de Champagne** : réalisation d'une passe à bassins au barrage et d'une prise d'eau ichtyocompatible ;
- ▶ **Moulins des Grottes** : validation du projet de création d'une passe à bassin au barrage, d'une nouvelle dévalaison à l'usine. Réalisation des travaux sur la passe de l'usine effectuée durant l'été ;
- ▶ **Barrage de Jenzat** : validation du projet d'installation d'une microcentrale au fil de l'eau, de création d'une passe à bassins, et d'installation d'une seconde station de comptage.
- ▶ **Barrage d'Ebreuil** : projet d'équipement hydroélectrique par des vis hydrodynamiques et création d'une nouvelle passe à poisson en cours d'étude.

### Suivi de l'impact des éclusées de Queuille (D 1.1.6)

Dans le cadre du règlement d'eau du barrage de Queuille, un suivi doit être réalisé sur 5 ans afin d'apprécier l'impact des éclusées sur l'hydromorphologie de la Sioule, les risques de piégeage/échouage des alevins, la thermie, l'hydrologie, l'oxygénation, ...

Le protocole a fait l'objet d'un avis favorable du Bureau en 2015.

EDF mène ce suivi depuis 2016. Cette année, le bureau d'étude a réalisé plusieurs pêches électriques pour estimer l'état des populations piscicoles et a affiné la cartographie des zones à risque en terme d'échouage et piégeage.

### Inventaires des cours d'eau (objectif 1.3)

La Direction Départementales des territoires (DDT) du Puy-de-Dôme et l'Office Français de la Biodiversité (OFB), en concertation avec les acteurs locaux, ont réalisé courant 2019 des **expertises de terrain sur les écoulements superficiels afin de les caractériser soit cours d'eau, soit fossés**. Désormais, sur le territoire des **Combrailles Nord**, les acteurs n'ont plus de doute quant à la réglementation à respecter.

Pour mémoire, la définition d'un cours d'eau repose sur 3 critères cumulatifs : un lit naturel à l'origine, une source nette ou diffuse et un débit suffisant une majeure partie de l'année.

## Autres actions

### Etude de définition des débits minimums biologiques (enjeu 1 et 3)

Le débit minimum biologique correspond au débit nécessaire au fonctionnement des milieux aquatiques et peut être variable dans le temps.

Dans le cadre de la future révision des arrêtés cadre sécheresse en 2020, **la Fédération de Pêche de l'Allier a déterminé les débits minimums biologiques (DMB) sur 7 bassins versants du département dont la Bouble et la Sioule.**

Suite à des contraintes hydrauliques, des mesures complémentaires sur la Sioule seront conduites en 2020 pour établir le DMB correspondant.

Pour la Bouble, le DMB est très nettement supérieur au débit d'étiage de référence (QMNA5 à 110 L/s, DMB à 260 L/s) ce qui indique que les étiages sont très limitants voir incompatible avec la survie piscicole des espèces cibles. Par ailleurs, le DMB est très supérieur aux seuils d'alerte et de crise de l'arrêté cadre sécheresse actuel (seuil d'alerte à 120 L/s et seuil de crise à 80 L/s). **Une révision des seuils sera nécessaire pour mieux prendre en compte les besoins des milieux aquatiques.**

### Réduction de l'impact des rejets de l'assainissement collectif (D 2.3.2 et 2.3.3)

**Les communes de Pontgibaud et du hameau de Peschadoires (St-Ours-les-Roches) ont mutualisé leurs efforts autour d'un projet commun : la création d'une nouvelle station d'épuration.**

L'ancienne station ne respectait plus les normes en vigueur depuis 2008, mais ayant rencontré de nombreuses contraintes dans l'avancée du dossier, il aura fallu 10 ans pour que la nouvelle station soit construite et les réseaux modernisés pour un coût total de près de 2,4 millions d'euros.



### Etude de danger de la digue d'Ebreuil (D 4.1.1)

Avec la prise de la compétence GEMAPI, **la communauté de communes St-Pourçain Sioule Limagne a lancé une étude de danger sur la digue d'Ebreuil**, propriété de la commune. Cette étude a pour objectifs de vérifier l'état de la digue, d'estimer le coût des éventuels travaux et d'élaborer des consignes de surveillance et d'exploitation.

Une première réunion d'échange sur la méthodologie et une visite de terrain s'est déroulée le 12 avril 2019. La mission a été confiée à Antea Group.

# Bilan de la mise en œuvre du SAGE Sioule pour l'année 2019

ENJEUX	OBJECTIFS	DISPOSITIONS	Calendrier												
			2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024		
1. Agir sur la continuité écologique, la morphologie des cours d'eau et les zones humides	1.1 Préserver et restaurer la continuité écologique	1.1.1 Améliorer les connaissances sur les poissons migrateurs de l'axe Sioule		✓	✓	✓	✓	✓							
		1.1.2 Priorités définies pour la gestion, l'aménagement ou la suppression d'ouvrages faisant obstacle à la migration et à la continuité sédimentaire	✓	✓	✓	✓	✓								
		1.1.3 Diagnostic systématique des ouvrages et programmation de restauration de la continuité écologique	✓	✓	✓	✓									
		1.1.4 Stratégie d'amélioration de la franchissabilité des microcentrales sur l'axe Sioule 1. <i>Moyens de suivi de gestion</i>		✓		✓	✓	✓							
		1.1.5 Stratégie d'amélioration de la franchissabilité des microcentrales sur l'axe Sioule 2. <i>Programme de travaux</i>			✓	✓	✓								
		1.1.6 Assurer la mise à jour du règlement d'eau de la retenue de Queuille afin d'optimiser la gestion des écluésées pour limiter leurs impacts sur les milieux aquatiques		✓			✓	✓							
	1.2 Limiter l'impact des plans d'eau	1.2.1 Renforcement des diagnostics, des contrôles et de la mise en conformité des plans d'eau sur les secteurs les plus sensibles		✓	✓	✓									
		1.2.2 Sensibilisation sur les bonnes pratiques d'entretien et de gestion des plans d'eau				✓									
	1.3 Préserver et restaurer la morphologie des cours d'eau pour optimiser leurs capacités d'accueil	1.3.1 Programme opérationnel de restauration morphologique des cours d'eau	✓	✓	✓	✓	✓	✓							
		1.3.2 Etude de délimitation des têtes de bassin versant et définition d'objectifs de gestion spécifiques		✓	✓	✓	✓								
		1.3.3 Surveillance de la prolifération des espèces envahissantes				✓	✓								
		1.3.4 Assurer une concertation avec les structures en charge des plans de gestion des massifs forestiers	✓												
		1.3.5 Mieux gérer et organiser les activités récréatives aux abords des cours d'eau	✓		✓		✓	✓							
	1.4 Améliorer la connaissance et la préservation des zones humides	1.4.1 Connaissance et préservation des zones humides	✓	✓	✓	✓	✓								
1.4.2 Définition des zones humides prioritaires où seront potentiellement proposées des ZHIEP et des ZSGE															
1.4.3 Intégration des zones humides dans les documents d'urbanisme			✓		✓	✓									
1.4.4 Programmes opérationnels de restauration et de valorisation des zones humides, et sensibilisation		✓		✓											
1.5 Améliorer la connaissance et la préservation du bocage	1.5.1 Accompagnement des collectivités s'engageant dans un programme opérationnel de restauration, d'entretien et de préservation du bocage	✓													
2. Préserver, améliorer et sécuriser la qualité des eaux	2.1 Connaître pour maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses	2.1.1 Réhabiliter et confiner les sites contaminés (Pontgibaud)	✓	✓	✓	✓									
		2.1.2 Mieux connaître l'impact de certains rejets ponctuels de substances dangereuses (rejets de stations d'épuration, lixivats de décharges)													
		2.1.3 Mieux cerner l'impact et les solutions de gestion des sédiments des retenues de Fades-Bessieres et de Queuille													
		2.1.4 Mieux cerner l'impact et les solutions de gestion des sédiments des étangs de Chancelade et de Tyx													
		2.1.5 Renforcer la connaissance de la contamination piscicole par les PCB													
	2.2 Réduire les pollutions en nitrates et pesticides	2.2.1 Réaliser des diagnostics globaux d'exploitations agricoles et initier/partager des retours d'expériences localement					✓								
		2.2.2 Mieux connaître les utilisations non agricoles de produits phytosanitaires	✓												
		2.2.3 Réduire les utilisations non agricoles de pesticides	✓												
	2.3 Réduire les pollutions en phosphore	2.3.1 Accompagner la mise en œuvre des dispositions découlant des profils de baignade	✓	✓											
		2.3.2 Réduire l'impact des rejets de l'assainissement collectif - réseaux	✓		✓	✓	✓		✓						
		2.3.3 Réduire l'impact des rejets de l'assainissement collectif - stations d'épuration			✓	✓	✓		✓						
2.3.4 Accompagner la réduction de l'impact des rejets de l'assainissement non collectif															
2.3.5 Réduire les pollutions diffuses et ponctuelles liées à l'agriculture (phosphore, MES, bactériologie, ...)				✓	✓	✓	✓								
2.3.6 Dispositions spécifiques visant les exploitations d'élevage (gestion de la divagation du bétail, des effluents d'élevage et de laiterie/fromagerie)															
3. Préserver et améliorer la qualité des eaux	3.1 Organiser la gestion des prélèvements	3.1.1 Mise en œuvre d'une gestion volumétrique à l'échelle de la ressource de la Chaîne des Puys	✓	✓	✓	✓	✓								
	3.1.2 Engager une réflexion sur le suivi quantitatif sur la Boule et évaluer la nécessité et l'opportunité de mettre en place un point nodal														
3.2 Réaliser des économies d'eau	3.2.1 Plan de communication sur les économies d'eau														
	3.2.2 Programmes d'économies d'eau visant les collectivités														
4. Protéger la population contre les risques d'inondation	4.1 Réduire la vulnérabilité aux inondations	4.1.1 Améliorer la prévision, la prévention et la protection contre les crues à l'échelle du bassin versant de la Sioule	✓			✓	✓	✓							
		4.1.2 Accompagner l'organisation de la gestion de crise et entretenir la culture du risque	✓												
5. Partager et mettre en œuvre le SAGE	5.1 Anticiper la mise en œuvre du SAGE et du programme contractuel et assurer la coordination des actions	5.1.1 Assurer une mise en œuvre pérenne du SAGE avec une représentation et un engagement local	✓	✓	✓	✓	✓								
		5.1.2 Rôle et missions de la structure porteuse du SAGE et articulation avec les structures opérationnelles du territoire	✓	✓	✓	✓	✓	✓							
	5.2 Organiser la communication et la pédagogie autour du SAGE	5.2.1 Identifier les besoins de communication / sensibilisation pour accompagner les mesures proposées	✓	✓	✓	✓	✓								

# La communication et la sensibilisation

## 5<sup>ème</sup> forum de l'eau : les barrages des Fades et de Queuille, quel partage de la ressource aujourd'hui et demain ?

A l'occasion du 5<sup>ème</sup> Forum de l'eau du Bassin de la Sioule, le 7 novembre 2019, près d'une quarantaine d'élus et de partenaires techniques et financiers se sont réunis à St-Gervais-d'Auvergne pour aborder la question du partage de l'eau entre l'amont et l'aval des barrages des Fades et de Queuille.

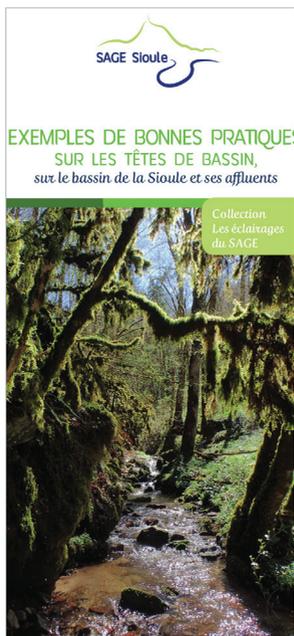
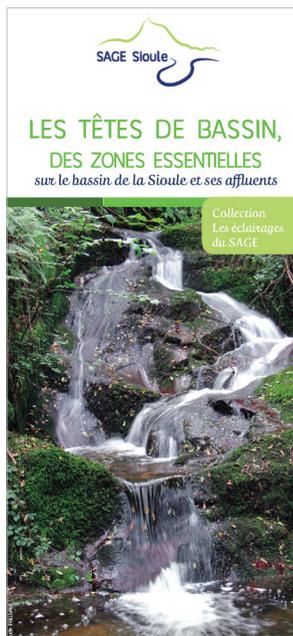
Les participants ont pu **mieux appréhender la place de l'hydroélectricité dans le mix énergétique et plus particulièrement le complexe Fades - Queuille**. Aujourd'hui, cette énergie verte a l'avantage d'être l'une des seules stockable et mobilisable simplement et rapidement grâce à un fonctionnement par écluses.

Le règlement d'eau actuel a fait l'objet d'une longue concertation durant l'élaboration du SAGE Sioule et prévoit une cote touristique sur le barrage des Fades et un débit garanti pour l'aval. Sous l'effet du changement climatique, aujourd'hui l'ensemble des usages amont et aval ne peuvent plus être satisfait ses dernières années. En 2019, la cote touristique n'a pu être atteinte et la préfecture de l'Allier a demandé un renforcement du soutien d'étiage pour satisfaire les besoins pour l'agriculture et les milieux aquatiques.

Sur ce constat, les participants ont initié un débat sur l'intérêt des différents usages et leur poids dans l'économie locale.

L'après-midi, EDF a ouvert les portes du barrage et de l'usine des Fades pour une visite enrichissante.





## 5<sup>ème</sup> plaquette « les éclairages du SAGE » : exemple de bonnes pratiques en tête de bassin

La collection « les éclairages du SAGE » s'enrichit cette année avec une deuxième plaquette sur les têtes de bassin. Après une 1<sup>ère</sup> plaquette sur les intérêts et rôles des têtes de bassin, cette nouvelle plaquette explicite les actions et modes opératoires qui sont à privilégier sur les cours d'eau, les bandes riveraines et les versants. Quelques exemples de pratiques à éviter sont également proposés.

N'oublions pas que l'aval hérite de l'amont : pour des eaux de bonne qualité, en quantité suffisante et des milieux fonctionnels, leur préservation est essentielle.

## La lettre « les reflets de la Sioule » #2

Après plusieurs années d'absence, le journal « les reflets de la Sioule » prend la forme d'une lettre numérique. Désormais, la fréquence de parution passera à 2 ou 3 par an suivant l'actualité du SAGE et du Contrat.

Les retours de cette nouvelle version sont très positifs : 38% de 222 destinataires ont ouvert la lettre et parmi eux 73% ont réalisé une lecture approfondie de son contenu.

## Le site internet du SAGE Sioule

Pour la première fois, le site internet du SAGE enregistre une baisse de fréquentation d'environ 20%. En 2019, le nombre d'utilisateurs avoisine les 7 000 et plus de 10 000 pages ont été visitées. Le taux de rebond (une seule page vue) de 54% se situe dans la moyenne et signifie que les internautes ont tendance à visiter d'autres pages du site (2 à 3 en moyenne).

# Les chiffres 2019

L'Établissement public Loire assure l'animation et le financement de la mise en œuvre du SAGE pour le compte de la Commission locale de l'eau. Des partenaires financiers soutiennent l'EP Loire dans cette tâche.

Pour l'année 2019, les dépenses réalisées s'élèvent à XX €.

	DÉPENSES		PLAN DE FINANCEMENT		
	Dépenses prévisionnelles 2019	Dépenses réelles 2019	Agence de l'eau	Établissement public Loire	FEDER
<b>ANIMATION</b>	<b>82 200 €</b>	<b>68 731 €</b>	<b>54 731 €</b>	<b>14 000 €</b>	<b>- €</b>
Cellule d'animation (Animatrice, appuis technique Orléans)	69 918 €	60 008 €	70 %	20 %	/
Frais de fonctionnement (Location du bureau, fournitures, frais de mission...)	12 282 €	8 723 €	Forfait		
<b>COMMUNICATION</b>	<b>3 300 €</b>	<b>2 159 €</b>	<b>2 740 € *</b>	<b>3 089 € *</b>	<b>- €</b>
Site internet	600 €	349 €	/	100 %	
Film changement climatique(en cours)	3 500 €	- €	50 % *	50 % *	/
Plaquettes	1 000 €	1 236 €	50 % *	50 % *	
Forum de l'eau	200 €	574 €			
<b>TOTAL</b>	<b>43 740 €</b>	<b>43 740 €</b>		<b>- €</b>	
Étude « zones humides »	43 740 €		50 %	/	50 %

\* Demande de solde non effectuée, données provisoires

Attente des éléments définitifs EPLOIRE



# Les perspectives 2020

## Partager et mettre en œuvre le SAGE

L'année 2020 sera la 7<sup>ème</sup> année de mise en œuvre du SAGE Sioule.

Des réflexions sur la structuration de la compétence GEMAPI seront à mener dans le cadre de l'**étude bilan du Contrat Territorial Sioule**.

Coté communication, il est notamment prévu de :

- ▶ **Mettre à jour le site Internet du SAGE**
- ▶ **Organiser le 6<sup>ème</sup> Forum de l'eau**
- ▶ **Réaliser un guide sur les bonnes pratiques en zones humides**
- ▶ **Réaliser 2 ou 3 lettre numérique**
- ▶ **Finaliser le film sur le changement climatique**
- ▶ **Réaliser un film sur la Chaîne des Puys**

## Agir sur la continuité écologique, la morphologie des cours d'eau et les zones humides

En 2020, les travaux suivants seront conduits en priorité :

- ▶ **Poursuivre la restauration de la continuité écologique de la Sioule**
- ▶ **Lancer l'étude d'inventaire et d'évaluation de l'impact cumulé des plans d'eau**
- ▶ **Poursuivre les inventaires zones humides**

Par ailleurs, l'inventaire des cours d'eau par la DDT se poursuivra dans le Puy-de-Dôme.

Les collectivités qui le souhaitent pourront également solliciter l'animatrice dans le cadre de la réalisation de leur document d'urbanisme pour garantir la prise en compte des enjeux liés à l'eau.

## Préserver, améliorer et sécuriser la qualité des eaux

La commission «ressources» abordera les questions de pollution par les **substances dangereuses présentes dans les sédiments des barrages des Fades et de Queuille** (report de 2019).

## Préserver et améliorer la quantité des eaux

Les cellules d'animation des SAGE Sioule et Allier aval suivront le **projet de recherche CAPRICE** et accompagneront les unités de recherche dans leur démarche.

Par ailleurs, les préfetures de l'Allier et du Puy-de-Dôme engageront la **révision de leur arrêté cadre sécheresse**.

## SAGE SIOULE

Maison des services

21 allée du chemin de fer

03450 ÉBREUIL

Tél. : 04 15 91 00 00

[www.sage-sioule.fr](http://www.sage-sioule.fr)



La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes



RÉGION  
Nouvelle-  
Aquitaine



agence de l'eau  
Loire-Bretagne



Établissement public du ministre  
chargé du développement durable